

Mariages et PACS



© ?

A partir du 2 juin, sur l'ensemble du territoire national, zones verte et orange, les mariages peuvent de nouveau être célébrés et les PACS enregistrés.

Le Service Etat-civil est à votre disposition pour toute précision.

Contact

Etat Civil

Tel: 01 34 32 31 31

Mail: etat-civil@ville-pierrelaye.fr

42 bis, rue Victor Hugo

95480 Pierrelaye

Liens utiles

[Mariage](#)

[PACS](#)